

Bureau de poste

Jetons maintenant un coup d'œil sur le Conseil du Trésor que le gouvernement a chargé de négocier avec les employés des Postes. Comme je l'ai déjà dit, le Conseil est dur lorsqu'il traite avec les postiers. On dirait qu'il veut protéger chaque sou que les Canadiens paient aux postiers et s'assurer qu'il n'y a ni gaspillage ni générosité. Le Conseil du Trésor essaie d'empêcher que les taxes n'augmentent. En janvier 1970, le Conseil du Trésor comptait 443 employés. En janvier 1973, il en avait 590, soit une augmentation d'environ 25 p. 100. En janvier 1970, 185 de ces employés gagnaient au moins \$15,000 par année. En janvier 1973, leur traitement s'était élevé à \$18,000 par année. Ainsi, tout en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation dont nous sommes tous censés nous préoccuper, 261 personnes de cette catégorie avaient obtenu une augmentation de 50 p. 100. Pour ainsi dire un sur deux des fonctionnaires du Conseil du Trésor touchaient plus de \$18,000 par année et un sur six des 104 employés gagnaient au-delà de \$25,000 par année.

Vous voyez donc la situation, monsieur l'Orateur. Parce que les employés des Postes sont des militants ils ont des conventions collectives. Ils doivent se montrer durs; ils ont leurs craintes et ils s'engagent dans des négociations prolongées et fréquentes car ils doivent se mettre en grève s'ils veulent obtenir quoi que ce soit. Et les cadres? J'ai déjà signalé le genre d'augmentations qu'ils ont reçues, des augmentations très appréciables, tout à fait injustifiées et complètement inadmissibles. Ces gens ont-ils besoin de recourir aux négociations collectives? Non. Ils ne pourraient pas se salir les mains ainsi. Ils n'ont pas besoin d'y avoir recours. Leur cas fait l'objet d'un traitement différent. Pour eux il y a un comité consultatif qui examine leurs traitements.

Un tel comité est censé consulter l'industrie privée et il recommande une ligne d'action au gouvernement. Le comité consultatif a très bien fait dans le cas des fonctionnaires supérieurs des Postes et d'autres ministères, notamment le Conseil du Trésor. Quels sont les membres du comité consultatif qui disent au gouvernement ce qu'il doit faire? Le premier président du comité a été M. Clyne, un ancien juge en chef de la Colombie-Britannique. Dans le même temps où il occupait cette fonction, il était président du conseil d'administration de McMillan Bloedel, l'une des compagnies les plus considérables de la Colombie-Britannique, sinon de tout le Canada. M. Clyne s'est signalé à l'attention par ses discours dans lesquels il exhorte les gouvernements et les employeurs à surveiller les coûts et à ne pas se montrer trop généreux à l'égard de leurs employés, car si ceux-ci obtiennent de fortes augmentations de salaire, l'inflation s'abattra sur nous et nos prix seront si élevés que nous pourrions pas vendre nos produits sur les marchés du monde.

Il faut dire que lui-même ne s'est pas montré tellement intraitable à l'endroit des fonctionnaires supérieurs du gouvernement du Canada. Quelle est donc la dernière personne à être invitée à faire partie du comité consultatif? C'est M. DeGrandpré. Et qui donc est M. DeGrandpré, monsieur l'Orateur? Nul autre que le président de Bell Canada.

Des voix: Oh, oh!

[M. Orlikow.]

M. Orlikow: Lorsque Bell Canada veut hausser les taux que les abonnés de l'Ontario et du Québec devront payer, elle doit demander l'autorisation à la Commission canadienne des transports. Qu'est-ce que cette commission en fait? Je suppose qu'elle envoie cette demande à ses employés pour qu'ils l'étudient et l'analysent. Ses employés supérieurs qui feront la recommandation sont les mêmes qui ont été traités si généreusement par un comité consultatif dont M. DeGrandpré fait partie. Ils doivent, en principe, être impartiaux, protéger les intérêts du public. Pourtant, les augmentations de salaire qu'ils auront d'ici un an ou deux dépendra, dans une grande mesure, de ce que conseillera M. DeGrandpré au gouvernement.

● (1250)

Je pense qu'il y a là conflit d'intérêt. A mon avis, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est immoral et inconvenant que le gouvernement nomme une personne qui a autant d'intérêts que M. DeGrandpré dans les décisions d'un organisme de l'État et qui a son mot à dire sur les traitements et les conditions de travail des fonctionnaires supérieurs.

Au ministre des Postes, je dis que s'il veut améliorer le rôle des Postes, le service et le moral des postiers qui n'a pas, il en conviendra, été très bon ces dernières années, la meilleure chose qu'il pourrait faire serait de retourner auprès de ses collègues du cabinet et d'insister pour que la responsabilité des négociations devant avoir lieu entre les postiers et le ministère soit retirée au Conseil du Trésor qui n'a absolument pas pu faire preuve de justice envers les employés des postes, confiée de nouveau à son ministère. Car, malgré ses défauts dans le passé, qui sont nombreux, mais ce n'est pas le temps d'en parler, il n'est absolument pas possible que son ministère puisse faire un travail aussi complètement insatisfaisant et désastreux que ce qu'ont fait le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et ses fonctionnaires supérieurs au cours des dernières années.

Je dis au ministre—et je le dis sincèrement en lui offrant mes meilleurs vœux—que s'il veut laisser le souvenir d'un bon ministre des Postes, la meilleure chose qu'il peut faire est de reprendre le droit de négocier afin que ses employés puissent être traités équitablement, sincèrement et amicalement, et non de la façon hostile et pitoyable adoptée par le Conseil du Trésor dans la conduite des négociations depuis quelques années.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, j'étais un peu inquiet; j'avais espéré que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) aurait été un peu plus volubile et aurait continué son discours jusqu'à 1 heure. Je me demande si la Chambre serait d'accord pour que je signale qu'il est 1 heure, afin que je n'aie pas à commencer mes remarques et à y mettre fin aussitôt après.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il est maintenant 1 heure, je quitte le fauteuil. La Chambre reprendra ses travaux à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)